



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION de la Régie du Service de sécurité incendie de la Vallée de la Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 30 SEPTEMBRE 2025

Province de Québec

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration de la Régie du Service de sécurité incendie de la Vallée de la Rouge tenue le mardi 30 septembre 2025 et se déroulant à la salle du Conseil municipal située au 257 route 117 à Lac-Saguay.

Sont présents et formant quorum:

- M. Michel Chouinard, maire de la Municipalité de Lac-Saguay et président de la RSSIVR
- M. Yves Bélanger, maire de la Municipalité de La Macaza
- M. Denis Lacasse, maire de la Ville de Rivière-Rouge

Sont également présents:

- M. Sylvain Charette, directeur et secrétaire-trésorier de la Régie du Service de sécurité incendie de la Vallée de la Rouge
- Mme Marilou Demers, agente administrative de la Régie du Service de sécurité incendie de la Vallée de la Rouge
- M. Claude Paradis, conseiller de la Ville de Rivière-Rouge

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

La séance ordinaire du conseil d'administration de la Régie du Service de sécurité incendie de la Vallée de la Rouge est ouverte à 10 h.

2025-09-30/307

2 - ADOPTION ORDRE DU JOUR

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du conseil présents tout au long de la séance.

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 août 2025 et extraordinaire du 18 septembre 2025;
4. Adoption des comptes à payer;
5. Adoption de la résolution – Réalisation de la première phase du Centre de formation de la RSSIVR à La Macaza (2025-2027);
6. Adoption de la résolution - Pour la location du terrain de La Macaza pour le Centre de formation.;
7. Adoption de la modification du processus d'achat de camions autopompes;
8. Adoption de l'utilisation de la langue française au sein de la RSSIVR;
9. Adoption de l'entente tarifaire proposée par CAUCA;
10. Acceptation de la démission de deux pompiers;
11. Levée de l'assemblée.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par : M. Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité.

ADOPTÉE



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
de la Régie du Service de sécurité incendie de la Vallée de la Rouge**

SÉANCE ORDINAIRE DU 30 SEPTEMBRE 2025

- 2025-09-30/308 2 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 AOÛT 2025**
- Il est proposé par :** M. Yves Bélanger
- Et résolu à l'unanimité.
- Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 août 2025 soit adopté, comme préparés par M. Sylvain Charette, directeur et secrétaire-trésorier de la Régie du Service de sécurité incendie de la Vallée de la Rouge.
- ADOPTÉE**
-
- 2025-09-30/309 3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 SEPTEMBRE 2025**
- Il est proposé par :** M. Denis Lacasse
- Et résolu à l'unanimité.
- Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 septembre 2025 soit adopté, comme préparé par M. Sylvain Charette, directeur et secrétaire-trésorier de la Régie du Service de sécurité incendie de la Vallée de la Rouge.
- ADOPTÉE**
-
- 2025-09-30/310 4 - ADOPTION DES COMPTES À PAYER**
- CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'administration ont tous reçu la copie des relevés bancaires et Visa pour les frais payés durant les mois d'AOÛT et SEPTEMBRE 2025.
- EN CONSÉQUENCE,**
- Il est proposé par :** M. Denis Lacasse
- Et résolu à l'unanimité.
- D'accepter la liste des déboursés et des comptes à payer pour les mois d'AOÛT et SEPTEMBRE 2025.
- ADOPTÉE**
-
- 2025-09-30/311 5 - AUTORISATION POUR LA RÉALISATION DE LA PREMIÈRE PHASE DU CENTRE DE FORMATION**
- CONSIDÉRANT que la RSSIVR désire développer son autonomie en matière de formation des pompiers;
- CONSIDÉRANT que la réalisation d'un centre de formation à La Macaza permettrait une meilleure disponibilité des infrastructures pour les besoins de formation;
- CONSIDÉRANT que la mise en place de ce centre entraînera des économies importantes, notamment en évitant les frais liés aux examens finaux à Kiamika (déplacements et autres dépenses);
- CONSIDÉRANT qu'il existe un potentiel de revenus supplémentaires par la location du centre aux services de sécurité incendie voisins;
- EN CONSÉQUENCE,**
- Il est proposé par :** M. Denis Lacasse
- Et résolu à l'unanimité.
- D'autoriser la RSSIVR à réaliser la première phase du projet de Centre de formation à La Macaza.
- D'autoriser la réalisation des investissements prévus sur une période de trois années, soit de 2025 à 2027.



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
de la Régie du Service de sécurité incendie de la Vallée de la Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 30 SEPTEMBRE 2025

Que les fonds nécessaires soient puisés directement à même le budget prévu pour les examens finaux à Kiamika, incluant les frais de déplacement et autres dépenses.

ADOPTÉE

2025-09-30/312

6 - ACCEPTATION DE L'OFFRE DE LOCATION DU TERRAIN DE LA MUNICIPALITÉ DE LA MACAZA

CONSIDÉRANT que la Municipalité de La Macaza a répondu très rapidement à la demande de la RSSIVR concernant la recherche d'un terrain pour l'implantation du Centre de formation;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de La Macaza s'est montrée très collaborative et intéressée à accueillir ce projet sur son territoire;

CONSIDÉRANT que le terrain proposé est situé à environ 7 minutes de la caserne centrale de Rivière-Rouge et à moins d'une minute de la caserne de La Macaza;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de La Macaza offre de réaliser, à ses frais, l'aménagement du terrain, incluant l'expertise, la machinerie et la main-d'œuvre, à l'exception des coûts du matériel qui seront assumés par la RSSIVR;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de La Macaza manifeste également un intérêt à poursuivre sa collaboration et à soutenir la RSSIVR lors de l'évolution future des besoins liés au Centre de formation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. Denis Lacasse

Et résolu à l'unanimité.

D'accepter l'offre de location du terrain de la Municipalité de La Macaza au coût annuel de 1 560 \$.

D'autoriser l'aménagement du terrain par la Municipalité de La Macaza, aux frais de celle-ci, à l'exception des coûts liés au matériel, lesquels seront assumés par la RSSIVR.

De remercier la Municipalité de La Macaza pour sa collaboration et son appui au développement du Centre de formation.

ADOPTÉE

2025-09-30/313

7 - ADOPTION DE LA MODIFICATION DU PROCESSUS D'ACHAT DE CAMIONS AUTOPOMPES

CONSIDÉRANT qu'un fournisseur ontarien nous offre de fabriquer une autopompe selon nos spécifications;

CONSIDÉRANT que ce nouveau modèle d'autopompe permettra de répondre aux exigences du SCRSI en matière de galonnage avec seulement deux camions plutôt que trois;

CONSIDÉRANT que le coût d'acquisition d'une autopompe se situe maintenant à près d'un million de dollars;

CONSIDÉRANT que nous devons remplacer deux camions sur une période de deux ans et qu'il est avantageux d'aller de l'avant avec cette offre, laquelle permet une économie de 43 560 \$ pour l'achat de deux camions;

CONSIDÉRANT qu'il sera possible d'éliminer trois camions actuels et de les remplacer par seulement deux camions, capables d'accomplir le même travail, tout en respectant les exigences du SCRSI.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. Yves Bélanger

Et résolu à l'unanimité.

D'autoriser l'acquisition de deux camions autopompes, selon l'offre du fournisseur ontarien, sur une période de deux ans, soit un en mars 2026 et l'autre en mars 2027.



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
de la Régie du Service de sécurité incendie de la Vallée de la Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 30 SEPTEMBRE 2025

ADOPTÉE

2025-09-30/314

8 - ADOPTION DE L'UTILISATION DE LA LANGUE FRANÇAISE AU SEIN DE LA RSSIVR

CONSIDÉRANT que la Charte de la langue française stipule que le français est la langue officielle du Québec et qu'il doit être la langue normale et habituelle du travail, des communications et des services;

CONSIDÉRANT que la Régie de sécurité incendie de la Vallée de la Rouge (RSSIVR) désire réaffirmer son engagement à l'égard de l'utilisation de la langue française au sein de son organisation;

CONSIDÉRANT que la clarté et l'uniformité des communications en français sont essentielles pour assurer la sécurité, l'efficacité et la coordination entre les membres de la RSSIVR;

CONSIDÉRANT que certaines situations exceptionnelles peuvent nécessiter l'utilisation de l'anglais ou d'une autre langue dans un contexte d'urgence, lorsque la survie ou la sécurité immédiate de personnes est en jeu et que celles-ci sont dans l'impossibilité de comprendre le français;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. Denis Lacasse

Et résolu à l'unanimité.

Que la langue française soit reconnue et confirmée comme langue officielle de travail, de communication et d'intervention au sein de la Régie de sécurité incendie de la Vallée de la Rouge (RSSIVR);

Que tous les membres de la RSSIVR, incluant le personnel administratif, les pompiers, les officiers et la direction, soient tenus d'utiliser le français dans l'exercice de leurs fonctions, tant dans les bureaux, les casernes que lors des opérations d'urgence;

Que l'utilisation de l'anglais ou d'une autre langue ne soit permise que dans des circonstances exceptionnelles, lorsqu'il est nécessaire de communiquer avec des citoyens, visiteurs ou usagers ne parlant pas français, et uniquement si cela est indispensable pour sauvegarder la vie, la santé ou la sécurité des personnes;

Que cette directive soit transmise au ministère de la Langue française afin de confirmer l'adhésion de la RSSIVR aux principes de la Charte de la langue française;

Que la présente résolution entre en vigueur dès son adoption par le conseil de la Régie.

ADOPTÉE

2025-09-30/315

9 - ADOPTION DE L'ENTENTE TARIFAIRE PROPOSÉE PAR CAUCA

CONSIDÉRANT que la centrale d'appel d'urgence CAUCA offre depuis plusieurs années un service essentiel à la population et aux services d'incendie du territoire;

CONSIDÉRANT qu'aucune augmentation tarifaire n'a été appliquée depuis de nombreuses années;

CONSIDÉRANT que le nombre d'appels traités par la centrale a considérablement augmenté au fil des ans, notamment en raison de l'évolution des technologies cellulaires et de leur utilisation généralisée;

CONSIDÉRANT que la tarification actuelle accuse un retard important comparativement aux coûts facturés dans les autres provinces canadiennes pour des services similaires;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'assurer la pérennité et la qualité des services offerts par la centrale d'appel en ajustant la tarification à un niveau réaliste et représentatif des besoins actuels;

CONSIDÉRANT que la nouvelle entente tarifaire proposée par CAUCA couvre la période 2025 à 2030 et vise à corriger ce retard afin de garantir la continuité d'un service efficace et adapté aux réalités d'aujourd'hui.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. Yves Bélanger



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
de la Régie du Service de sécurité incendie de la Vallée de la Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 30 SEPTEMBRE 2025

D'approuver la nouvelle entente tarifaire avec la centrale d'appel d'urgence CAUCA pour la période 2025 à 2030;

D'autoriser le directeur général et/ou le président de la Régie à signer, pour et au nom de la Régie, ladite entente ainsi que tout document y afférent;

D'autoriser la transmission de la copie de la présente résolution à la centrale CAUCA pour les fins légales et administratives.

ADOPTÉE

2025-09-30/316

10 - ACCEPTATION DES DÉMISSIONS DES POMPIERS M. MARC-ANDRÉ LEDUC, ET M. SIMON LEGAULT

CONSIDÉRANT que Messieurs Marc-André Leduc et Simon Legault ont offert leur démission à titre de pompier à la Régie du service de sécurité incendie de la Vallée de la Rouge;

CONSIDÉRANT que la RSSIVR désire remercier Messieurs Marc-André Leduc et Simon Legault pour toutes ses années de dévouement et d'implication.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. Denis Lacasse

Et résolu à l'unanimité.

D'accepter les démissions de Messieurs Marc-André Leduc et Simon Legault.

ADOPTÉE

11 - LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Sur proposition du président de l'assemblée, M. Chouinard, la séance est levée à 10 h 15.

M. Michel Chouinard
PRÉSIDENT

M. Sylvain Charette
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER